Bureau indépendant de l'évaluation

FIDA
Investir dans les populations rurales

Numéro 52, Novembre 2018

enseignements

@FIDA/M. Kodjo

ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE ET DU PROGRAMME DE PAYS – BURKINA FASO

Accès effectif et durable des petits producteurs et ruraux pauvres burkinabé aux crédits octroyés par des institutions de microfinance: Quelle est la contribution du FIDA?

Le secteur agricole burkinabé, à l'instar de celui d'autres pays de la sous-région ouest-africaine, bénéficie de peu de financements bancaires, malgré son importance économique. L'absence des pouvoirs publics dans les filières agricoles non pourvoyeuses de devises étrangères accentue ce manque de financements; à cela s'ajoute la réticence du système bancaire classique à prêter au secteur agricole car les risques liés à l'activité agricole sont élevés. En principe, les institutions de microfinance (IMF) devraient combler cette lacune, mais c'est loin d'être le cas actuellement. Au Burkina Faso, on note que 9,3% de la population rurale en moyenne a accès aux microcrédits contre environ 38% et 48% respectivement au Kenya et en Éthiopie[1]. Le Réseau des Caisses populaires du Burkina vient largement en tête des IMF burkinabé, suivi par les institutions de type associatif et les organisations non gouvernementales. Dans la réalité, les IMF financent beaucoup moins les activités de production agricole que les activités de transformation et de commercialisation, qui présentent moins de risques.

Les interventions du FIDA au Burkina Faso entre 2007 et 2017 ont tenté de faciliter l'accès des producteurs aux crédits des IMF, mais les résultats obtenus ont été largement en dessous des attentes. L'enquête socioéconomique réalisée en 2015 sur le financement des microprojets agricoles par le Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL) a notamment montré que sur un total de 19 710 personnes ayant bénéficié d'un appui (y compris de subventions) du projet, seules 31% d'entre elles avaient pu accéder par la suite aux crédits des IMF. Avec le Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU), un fonds de développement de la microentreprise a été mis en place, pour accorder

des financements sous forme de subventions à 326 microentreprises, contre 159 qui avaient pu obtenir des crédits des IMF. Dans le cas des deux projets, les fonds prévus pour l'accès aux financements n'ont pas permis de mettre en place des mécanismes durables de financement par les IMF. En effet, les crédits des IMF aux producteurs étaient liés aux protocoles signés entre les projets et les IMF, aussi les services ont-ils cessé lorsque les protocoles sont arrivés à terme.

Avec le Programme de développement rural durable (PDRD), un accord a été signé avec le Réseau des Caisses populaires du Burkina, qui a permis de créer et de renforcer 960 caisses villageoises, lesquelles ont accordé des crédits à environ 7 500 producteurs. Ces caisses ont continué de fonctionner même après la clôture du projet. Dans le cas d'espèce, le succès était lié à l'appui institutionnel conséquent en termes de renforcement des capacités pour étendre l'offre des services à de nouveaux villages. Toutefois, des produits spécifiques pour les petits producteurs, notamment les petits producteurs pauvres, n'ont pas été développés.

Les interventions du FIDA visent en priorité les populations rurales pauvres, notamment les jeunes et les femmes. Du fait des contraintes socioculturelles actuelles, ces catégories sociales sont défavorisées, car elles ne disposent pas ou peu de ressources pouvant servir de garantie matérielle pour pouvoir emprunter. Ainsi, dans les années à venir, la problématique de l'accès des ruraux pauvres (jeunes et femmes en particulier) au microcrédit demeurera un défi à relever pour les interventions du FIDA au Burkina Faso. La question est donc de savoir quelle approche devrait prévaloir et qui faciliterait un accès durable au crédit pour ces catégories. L'encadré ci-après inclut des éléments de réflexion pour l'identification de réponses appropriées, qui doivent aussi tenir compte des autres expériences dans ce sens.

Au niveau du Gouvernement, des fonds ont été créés pour permettre l'accès des femmes au crédit [par exemple le Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des agricultrices (FAAGRA) et le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF)]. Ces fonds, directement gérés par des structures gouvernementales, ont permis à des groupes de femmes organisées d'accéder au microcrédit, sans garantie matérielle, sur la base de cautions solidaires. Toutefois, cette approche ne peut pas perdurer, car il n'incombe pas au Gouvernement de se substituer aux IMF.

Parmi d'autres initiatives en cours pour faciliter l'accès des ruraux aux crédits des IMF, le Programme Agrifinance-Burkina (lancé en 2016), qui dispose, pour une première phase, d'une enveloppe de 4,4 milliards de francs CFA jusqu'en 2019 (pour les régions du Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun) avant un élargissement à tout le pays en cas de succès[2]. Et la Banque agricole du Faso, lancée en mars 2018, dont la particularité est d'être essentiellement dédiée au financement de l'agriculture, de l'élevage et autres sous-secteurs agricoles, qui dispose d'un capital de plus de 14 milliards de francs CFA[3].

Si ces dernières initiatives sont orientées vers l'expansion et la consolidation des services des IMF, il faudra cependant s'assurer, d'une part, que des services et des produits spécifiques en faveur des pauvres ont été développés et, d'autre part, que ces initiatives ont effectivement facilité l'accès au microcrédit à un grand nombre de ruraux pauvres ou défavorisés (jeunes et femmes). Le FIDA doit aussi tirer des enseignements de l'expérience des autres partenaires de développement, car tout succès devrait faire l'objet d'analyses pour déterminer les conditions et les possibilités de transposition à plus grande échelle.

Caractéristiques des microcrédits

Les microcrédits se caractérisent par leurs faibles montants et sont généralement destinés à des personnes pauvres, organisées en groupe, et qui, pour y accéder, ont recours à des palliatifs aux garanties classiques. Ces palliatifs sont: i) la caution solidaire; ii) le cautionnement mutuel; iii) les garanties financières; iv) l'épargne; v) le crédit fournisseur.

Les groupes d'épargne permettent aussi d'obtenir des crédits à des conditions fixées par les membres. Ils ont évolué sous plusieurs formes ces dernières années. Grâce à ces groupes, les ruraux pauvres (jeunes et femmes en particulier) sont moins susceptibles de brader leurs biens en cas d'urgence.

D'autres alternatives pour contourner la contrainte de la garantie matérielle sont: le recours aux usuriers, aux parents et amis. Mais il s'agit là de sources informelles qui ne sont pas durables.

Dans tous les cas décrits ci-dessus, le principe sur lequel repose l'existence de ces alternatives est la confiance réciproque entre les acteurs en présence, notamment le prêteur et l'emprunteur.

[1] *Ouattara O. D. et Guissou S. R., 2016. État des lieux de l'accès au crédit en milieu rural du Burkina Faso et perspectives, Séminaire de recherche ISTOM France.*

[2] *Voir https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/0908-31264-le-burkina-faso-lance-un-programme-de-financement-de-l-agriculture-familiale (site consulté le 25/10/2018).*

[3] *Voir https://www.voaafrique.com/a/une-banque-specifiquement-dediee-au-secteur-agricole-au-burkina-faso/4319124.html (site consulté le 25/10/2018).*

Informations complémentaires:

Burkina Faso, Évaluation de la stratégie et du programme de pays, Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, Via Paolo di Dono, 00142 Rome, Italy | www.ifad.org/evaluation | e-mail: evaluation@ifad.org | www.twitter.com/IFADeval | www.youtube.com/IFADevaluation